

---

**Séance du 2 Mars 2020**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 11

présents : 8

votants : 9

**Date de la convocation:** 27/02/2020

L'an 2020, le 2 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HUGUET Elizabeth Maire

**Présents** : Mme HUGUET Elizabeth, Maire, Mme LAGARDE Françoise, MM : DA SILVA Jean, DENIS Bruno, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas, GLASZIOU Alexandre, TOUCHET Alexis

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MARGAT Annie à Mme HUGUET Elizabeth

**Absent(s)** : MM : FROMET Mathieu, ROLLERI Maurice

**Secrétaire de séance:** M. DENIS Bruno

Mme le Maire remercie les adjoints et les conseillers pour leur soutien et leur présence depuis leur élection en juin 2018.

**1- Compte rendu du Conseil du 16.01.2020**

**2- Compte rendu des réunions**

➤ **SIEOM** : clôture du budget 2019. Présentation du budget réalisé 2019. Il est prévu une augmentation des charges et une diminution des recettes en 2020, une augmentation du tarif sera donc à prévoir.

➤ **CCBVL** : présentation du Document d'Orientation Budgétaire (DOB) et point sur le pacte financier.

**Les grands axes financiers du pacte financier présentés par la CCBVL sont :**

- sécuriser la situation financière de la communauté

- repenser les mécanismes de solidarité communautaire orientés « investissement local »

- refondre la politique de solidarité entre communes

Des outils sont également envisagés pour solliciter des compléments financiers de la part des communes :

- participation supplémentaire des communes à travers la répartition du FPIC au bénéfice de la communauté

- variation exceptionnelle des attributions de compensation

- clarification des modalités de financement du fonds de concours

La CCBVL a une capacité de désendettement de 2,07 années au 31.12.2019. Elle détermine le nombre d'années d'épargne brute nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette en capital.

A titre d'information, la commune de Lorges a une capacité de désendettement de 3 semaines au 31.12.2019.

➤ **ANCT**

Mme le Maire explique qu'un nouveau partenaire l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été créée pour aider les collectivités en :

- facilitant l'accès aux ressources nécessaires pour concrétiser les projets communaux

- prenant en compte les différences entre les territoires pour adapter leurs offres aux besoins

- développant des programmes d'appui innovants pour répondre aux nouveaux enjeux et renforce la cohésion des territoires.

L'ANCT offre différentes types de prestations suivant les besoins des communes.

➤ **ITHEA-CONSEIL**

Enfin, Mme le Maire présente une étude remise par la société Ithéa-Conseil qui s'appuie sur les données de l'Insee, du Ministère des Finances... Ce profil de la commune au 31.12.2018 conforte les éléments qu'elle a déjà communiqués ces derniers mois.

Brièvement :

- la densité de population est de 27 habitants par km<sup>2</sup>

- les dépenses de fonctionnement sont de 303€ par habitant contre 585€ pour les communes de même strate en Loir-et-Cher

- le nombre de famille avec enfants est de 82 contre 47 en 2006

- la part des subventions dans les ressources de Lorges est de 92%

- le nombre d'entreprise employant 1 à 5 salariés est de 5

- l'encours de la dette par habitant est de 59€ contre 351€ pour des communes de même strate du département

- la capacité de désendettement de Lorges est de 0 années contre 3 pour des communes de même strate dans le 41

- la commune de Lorges peut faire face à 249 jours de dépenses contre 127 jours en moyenne pour les communes de France.

### **3- Convention de groupement de commande pour les travaux de voirie en 2020 entre la commune et la CCBVL.**

*Délibération 08-2020*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2224-37,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis de la commission Voirie du 23 septembre 2019 statuant sur les rues envisagées pour des travaux de voirie en 2020,

Considérant que la Communauté de Communes Beauce Val de Loire propose aux communes sur lesquelles elle intervient dans le cadre de son programme de voirie 2020, de s'associer à elle pour la réalisation de travaux de voirie sur les voies communales,

Considérant que la commune pourrait envisager de réaliser des travaux de voirie sur les rues suivantes :

- Continuité des trottoirs à Villemuzard en direction de Josnes.
- Trottoirs côté pair Grande rue
- Trottoirs rue du Bout de l'Enfer
- Bandes jaunes avec gravillonnage à Villemuzard
- Purges rue Jacques de Montgomery

Considérant que dans l'intérêt de simplification des procédures, la Communauté de communes Beauce Val de Loire propose de passer un marché groupé et d'en être le coordonnateur,

Considérant qu'à ce titre, elle sera en charge des opérations de consultation et de sélection du ou des candidats, le cas échéant de l'organisation de la commission d'appel d'offres, de la signature et de la notification du marché pour le compte du groupement.

En outre chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADHÉRE au groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie programmables 2020 tels que décrits ci-dessus,
- DÉSIGNE la Communauté de Communes Beauce Val de Loire coordonnateur du groupement et à ce titre de dire que la commission d'appel d'offre du groupement sera celle de la Communauté de Communes Val de Loire,
- CHARGE le Président de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire de la rédaction de la convention constitutive du groupement de commande sur la base des éléments présentés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention jointe à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **4- Décisions modificatives**

*Délibération 09-2020*

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

En dépense

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement en TTC des trottoirs Grande Rue)
  - o Compte 615231 - 11 260 €
  - o Compte 023 + 11 260 €
  - o Compte 2151 + 11 260 €
  - o Compte 021 + 11 260 €

En recette

- Chapitre et (pour intégrer la recette supplémentaire de DSR 2020)
  - o Compte 132 + 7 000 €
  - o Compte 2188 + 7 000 €

Après avoir voté le budget 2020 semblable à celui voté en 2014 (éléments dans le précédent compte rendu de Conseil), Mme le Maire informe que les dépenses d'investissement réalisées en 2014 étaient de 75 690,28€. Le prévisionnel 2020 s'élève à 53 860€ après la décision modificative ci-dessus.

En 2014 le montant réalisé de subventions était de 16 027€, à ce jour en 2020 il est prévu 22 900€ de recettes de subvention.

**Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **5- Renouveaulement du contrat de l'entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts de la commune**

*Délibération 10-2020*

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2020.

M. Rocher arrêtant son activité au 30/09/2020, le devis est établi pour 9 mois.

Le montant total du devis s'élève à 6 860 € HT, soit 8 232 euros TTC.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise Rocher pour l'entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 6 860 € HT, soit 8 232 euros TTC.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses:**

- Intervention de DIAMNET le 04/03/2020 à la salle des fêtes pour un nettoyage
- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Elizabeth HUGUET

Les membres du Conseil Municipal :

<b>DA SILVA Jean</b>	<b>DENIS Bruno</b>	<b>DESREUMAUX Marc</b>
<b>FROMET Mathieu</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>	<b>GLASZIOU Alexandre</b>
<b>LAGARDE Françoise</b>	<b>MARGAT Annie</b>	<b>ROLLERI Maurice</b>
	<b>TOUCHET Alexis</b>	